

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Pully n'envisage pas de remettre en cause sa collaboration avec OPEO S.A.

La Ville de Pully s'est entretenue avec le président du conseil d'administration de l'entreprise OPEO S.A. au sujet de la prise de position de son désormais ex-directeur, M. Jean-Daniel Héritier, sur la vaccination des employé·e·s de l'entreprise.

La Direction des travaux et des services industriels de la Ville de Pully a rencontré le 29 septembre dernier M. Gilles Goutte, président du conseil d'administration d'OPEO S.A.

La Municipalité de Pully avait été informée par la presse de l'existence d'une prime proposée par le directeur d'OPEO S.A., M. Jean-Daniel Héritier, aux employé·e·s d'OPEO non-vacciné·e·s contre le COVID-19. Ce manquement au respect des directives du Conseil Fédéral relatives à la pandémie a été jugé inadmissible. Le cadre des marchés publics impose de travailler avec des mandataires appliquant le droit du travail notamment en termes de santé et de protection des employé·e·s.

La Municipalité de Pully a pris acte de la décision du 29 septembre de licencier M. Jean-Daniel Héritier. Elle considère que cette décision devrait contribuer à rétablir une communication adéquate envers les employés de la société.

En l'état, Pully n'envisage donc pas de remettre en cause la poursuite de la collaboration avec l'entreprise OPEO S.A, laquelle lui donne pleine satisfaction.

Pully, le 4 octobre 2021 – La Municipalité